



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

### **Consultation publique**

Projets de règlements P-17-030 et P-04-047-183

#### **Règlements autorisant la construction de bâtiments mixtes sur le lot 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 20 février 2017, le projet de règlement P-17-030 intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson » ainsi que le projet de règlement P-04-047-183 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

#### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-17-030 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (01-279). Les dérogations portent, notamment sur l'implantation, la densité, les hauteurs, le stationnement et les usages. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

#### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-183 prévoit notamment des modifications aux cartes et illustrations portant sur l'affectation du sol, les secteurs d'affaires et de commerce à densifier, les secteurs propices à des fins d'activités mixtes et le concept d'organisation spatiale.

## **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux heures habituelles d'ouverture aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca).

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 28 mars 2017 à 19 h

Salle du conseil d'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

5650, rue D'Iberville

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 25 avril 2017 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 20 avril 2017.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510.

Montréal, le 10 mars 2017

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon